



NAUTILUS EPOXY HB composant B

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : NAUTILUS EPOXY HB composant B

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Durcisseur époxy

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: CECCHI GUSTAVO & C. SRL.

Via M.Coppino, 253

55049 VIAREGGIO (LU) ITALIE

TEL. +39 0584 383694

FAX +39 0584 395182

Adresse e-mail: info@cecchi.it

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

+39 0584/383694

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

| | |
|--|--|
| Toxicité aiguë, Catégorie 4 | H302: Nocif en cas d'ingestion. |
| Corrosion cutanée, Catégorie 1B | H314: Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. |
| Lésions oculaires graves, Catégorie 1 | H318: Provoque de graves lésions des yeux. |
| Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 | H317: Peut provoquer une allergie cutanée. |
| Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 3 | H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**

P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P304 + P340 + P310 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane, reaction products with trimethylhexane-1,6

2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2 Mélanges**

Nature chimique : Cycloaliphatic amine based mixture

Composants dangereux

| Nom Chimique | No.-CAS | Classification | Concentration |
|--|---|---|----------------|
| | No.-CE Numéro d'enregistrement | (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008) | (%) |
| 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine | 2855-13-2 220-666-8 01-2119514687-32 | Acute Tox.4; H302 Acute Tox.4; H312 Skin Corr.1B; H314 Eye Dam.1; H318 Skin Sens.1; H317 Aquatic Chronic3; H412 | >= 30 - < 50 |
| alcool benzylique | 100-51-6 202-859-9 01-2119492630-38 | Acute Tox.4; H302 Acute Tox.4; H332 Eye Irrit.2; H319 | >= 20 - < 25 |
| 4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane, reaction products with trimethylhexane-1,6 | 153195-44-9 | Acute Tox.4; H302 Skin Corr.1B; H314 Skin Sens.1; H317 Aquatic Chronic3; H412 | >= 12,5 - < 20 |
| Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediyl)], .alpha.-(2-aminomethylethyl)-.omega.-(2-aminomethylethoxy)- | 9046-10-0 01-2119557899-12 | Skin Corr.1C; H314 Eye Dam.1; H318 Aquatic Chronic3; H412 | >= 10 - < 12,5 |
| 2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine | 25513-64-8 247-063-2 01-2119560598-25 | Acute Tox.4; H302 Skin Corr.1A; H314 Eye Dam.1; H318 Skin Sens.1A; H317 | >= 1 - < 3 |

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours**

Conseils généraux : Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Maintenir au chaud et dans un endroit calme.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

NAUTILUS EPOXY HB composant B - FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ - juin 2020 - n° batch 206-B0 - rev. 1/19

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.

En cas de contact avec la peau

: Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Les brûlures doivent être traitées par un médecin.

En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.

En cas d'ingestion : Ne PAS faire vomir.
Si une personne vomit et est couchée sur le dos, la tourner sur le côté.
Appeler immédiatement un médecin.
Faire boire des petites quantités d'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Brûlure
sensation de brûlure superficielle
Rougeur
Irritation sévère

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : La procédure de premiers secours doit être établie avec le concours du médecin du travail responsable.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone (CO₂)
Mousse
Poudre sèche
Brouillard d'eau

Moyens d'extinction inappropriés : Aucun(e) à notre connaissance.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange



Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie

La pression dans des conteneurs étanches peut augmenter sous l'influence de la chaleur. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

: En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Information supplémentaire : En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Évacuer immédiatement le personnel vers des zones sûres.
Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Utiliser un équipement de protection individuelle.
Assurer une ventilation adéquate.
Prévenir les autorités compétentes en cas de fuite du gaz ou en cas de pénétration dans des cours d'eau, le sol ou la canalisation.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas laisser le produit s'écouler de manière incontrôlée dans l'environnement.
Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau.
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger: Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.

Porter un équipement de protection individuel.

Les personnes qui ont souffert de problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, d'allergies, de maladies respiratoires chroniques ou répétées ne devraient jamais être employées lors d'opérations dans lesquelles ce

mélange est utilisé.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

Mesures d'hygiène : Veiller à une ventilation adéquate. Se laver les mains et le visage avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Pour conserver la qualité du produit, ne pas stocker à la chaleur ni au soleil.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Protéger de l'humidité.

Précautions pour le stockage en commun : Garder loin les isocyanates. Ne pas entreposer près des acides. Conserver à l'écart des agents oxydants.

Autres données : Stable à température et pression ambiantes normales.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

| | |
|---|--|
| alcool benzylique | : Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Exposition à court terme, Effets systémiques Valeur: 450 mg/m ³ Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Exposition à long terme, Effets systémiques Valeur: 90 mg/m ³ Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Contact avec la peau Effets potentiels sur la santé: Exposition à court terme, Effets systémiques Valeur: 47 mg/kg Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Contact avec la peau Effets potentiels sur la santé: Exposition à long terme, Effets systémiques Valeur: 9,5 mg/kg Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Ingestion Effets potentiels sur la santé: Exposition à court terme, Effets systémiques Valeur: 25 mg/kg Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Ingestion Effets potentiels sur la santé: Exposition à long terme, Effets systémiques Valeur: 5 mg/kg Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Exposition à court terme, Effets systémiques Valeur: 40,55 mg/m ³ Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Exposition à long terme, Effets systémiques Valeur: 8,11 mg/m ³ |
| Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediyl)], .alpha.-(2-aminomethylethyl)-.omega.-(2-aminomethylethoxy)- | |

CECCHI GUSTAVO & C.

Via M. Coppino 253 - 55049 Viareggio (Lu) ITALY

tel. +39 0584 383694 fax +39 0584 395182

www.cecchi.it info@cecchi.it



NAUTILUS EPOXY HB composant B - FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ - juin 2020 - n° batch 206-B0 - rev. 1/19

| | | | | |
|---------------------|--|--|-----------------------------------|---|
| Utilisation finale: | Consommateurs | Voies d'exposition: Contact avec la peau | Utilisation finale: Consommateurs | Voies d'exposition: Ingestion |
| Consommateurs | Voies d'exposition: Contact avec la peau | Effets potentiels sur la santé: Exposition à court terme, Effets systémiques | Valeur: 0,04 mg/kg | Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques |

Valeur: 28,5 mg/kg

Utilisation finale:

Consommateurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Exposition à long terme, Effets systémiques

Valeur: 5,7 mg/kg

Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 2,5 mg/kg

Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux

Valeur: 0,623

mg/cm²

Utilisation finale:

Consommateurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 1,25

mg/kg

Utilisation finale:

Consommateurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux

Valeur: 0,311

mg/cm²

U

t

i

l

i

s

a

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

| | |
|--|---|
| 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine | : Eau douce Valeur: 0,06 mg/l Eau de mer Valeur: 0,006 mg/l Intermittent releases Valeur: 0,23 mg/l Sédiment d'eau douce Valeur: 5,784 mg/kg Sédiment marin Valeur: 0,578 mg/kg Station de traitement des eaux usées Valeur: 3,18 mg/l Sol Valeur: 1,121 mg/kg |
| alcool benzylique | : Eau douce Valeur: 1 mg/l Eau de mer Valeur: 0,1 mg/l Sédiment d'eau douce Valeur: 5,27 mg/kg Sédiment marin Valeur: 0,527 mg/kg Sol Valeur: 0,456 mg/kg Station de traitement des eaux usées Valeur: 39 mg/l Intermittent releases Valeur: 2,3 mg/l |
| Poly[oxy(méthyl-1,2-ethanediy)], .alpha.-(2-aminométhylethyl)-.omega.-(2-aminométhylethoxy)- | : Eau douce Valeur: 0,015 mg/l Eau de mer Valeur: 0,0143 mg/l Sédiment d'eau douce Valeur: 0,132 mg/kg Sédiment marin Valeur: 0,125 mg/kg Sol Valeur: 0,0176 mg/kg Intermittent releases Valeur: 0,15 mg/l Station de traitement des eaux usées Valeur: 7,5 mg/l |

8.2 Contrôles de l'exposition**Mesures d'ordre technique**

Système efficace de ventilation par aspiration
ventilation efficace dans toutes les zones de traitement

Équipement de protection individuelle

| | |
|-----------------------------------|---|
| Protection des yeux | : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166 Ne pas porter de lentilles de contact. S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail. |
| Protection des mains Matériel | : Gants de protection conformes à EN 374. |
| Protection de la peau et du corps | : Vêtement de protection |
| Protection respiratoire | : Utiliser un appareil de protection respiratoire pour effectuer des opérations qui peuvent entraîner une exposition aux vapeurs du produit. La classe de filtre pour l'appareil respiratoire doit convenir pour la concentration maximum attendue du contaminant (gaz/vapeur/aérosols/particules) lors de la manipulation du produit. Si cette concentration est dépassée, on doit utiliser un appareil de protection respiratoire isolant autonome. Respirateur avec un filtre à gaz (EN 141) |
| Mesures de protection | : Éviter le contact avec la peau. Porter un équipement de protection adéquat. |

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

| | |
|--------------------------------------|------------------|
| Aspect | : liquide |
| Couleur | : jaune clair |
| Odeur | : ammoniacale |
| Seuil olfactif | : non déterminé |
| pH | : non déterminé |
| Point de fusion/point de congélation | : Non applicable |
| Point/intervalle d'ébullition | : > 200 °C |
| Point d'éclair | : 150 °C |
| Taux d'évaporation | : non déterminé |
| Limite d'explosivité, supérieure | : Non applicable |

CECCHI GUSTAVO & C.

Via M. Coppino 253 - 55049 Viareggio (Lu) ITALY

tel. +39 0584 383694 fax +39 0584 395182

www.cecchi.it info@cecchi.it



NAUTILUS EPOXY HB composant B - FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ - juin 2020 - n° batch 206-B0 - rev. 1/19

| | |
|---------------------------------------|-------------------------------|
| Limite d'explosivité, inférieure | : Non applicable |
| Pression de vapeur | : Non applicable |
| Densité de vapeur relative | : non déterminé |
| Densité | : 1 g/cm ³ (25 °C) |
| Masse volumique apparente | : non déterminé |
| Solubilité(s) | |
| Solubilité dans d'autres solvants | : non déterminé |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | : Donnée non disponible |
| Température d'inflammation | : Non applicable |
| Température d'auto-inflammabilité | : Non applicable |

CECCHI GUSTAVO & C.

Via M. Coppino 253 - 55049 Viareggio (Lu) ITALY

tel. +39 0584 383694 fax +39 0584 395182

www.cecchi.it info@cecchi.it



NAUTILUS EPOXY HB composant B - FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ - juin 2020 - n° batch 206-B0 - rev. 1/19

Décomposition thermique : Méthode: Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, dynamique : 150 - 250 mPa.s (25 °C)

Viscosité, cinématique : non déterminé

Propriétés explosives : Non applicable

Propriétés comburantes : Non applicable

9.2 Autres informations

Tension superficielle : non déterminé

Point de sublimation : Non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Réagit avec les substances suivantes:

Acides

Oxydants forts

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts

Oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Ce produit peut libérer:

Oxydes d'azote (NOx)

Monoxyde de carbone

Dioxyde de carbone (CO2)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

CECCHI GUSTAVO & C.

Via M. Coppino 253 - 55049 Viareggio (Lu) ITALY

tel. +39 0584 383694 fax +39 0584 395182

www.cecchi.it info@cecchi.it



NAUTILUS EPOXY HB composant B - FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ - juin 2020 - n° batch 206-B0 - rev. 1/19

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë : 568,18 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë : > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë : 500 mg/kg
Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë : 1.100 mg/kg
Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë

alcool benzylique:

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 4.178 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403
BPL: oui

Poly[oxy(méthyl-1,2-ethanediyl)], .alpha.-(2-aminométhylethyl)-.omega.-(2-aminométhylethoxy)-:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 2.885,3 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
BPL: oui

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, mâle et femelle): 2.979,7 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
BPL: oui

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques: Donnée non disponible

Composants:

alcool benzylique:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 404

Résultat: Pas d'irritation de la peau

BPL: oui

Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediyl)], .alpha.-(2-aminomethylethyl)-.omega.-(2-aminomethylethoxy)-:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 404

Résultat: Corrosif

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques: Donnée non disponible

Composants:

alcool benzylique:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Résultat: Irritation des yeux

BPL: oui

Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediyl)], .alpha.-(2-aminomethylethyl)-.omega.-(2-aminomethylethoxy)-:

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Résultat: Risque de lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Remarques: Donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales

Cancérogénicité

Toxicité pour la reproduction

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Toxicité à dose répétée

Produit:

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité par aspiration**Composants:****3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:**

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

Information supplémentaire**Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité****Produit:**

Toxicité pour les poissons : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : Remarques: Donnée non disponible

Composants:**3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:**Toxicité pour les poissons : CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 110 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en semi-statique
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.1.
BPL: ouiToxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 23 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
BPL: ouiToxicité pour les algues : CE50r (Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)): > 50 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.3.
BPL: ouiToxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 3 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Type de Test: semi-static test
BPL: oui**alcool benzylique:**

CECCHI GUSTAVO & C.

Via M. Coppino 253 - 55049 Viareggio (Lu) ITALY

tel. +39 0584 383694 fax +39 0584 395182

www.cecchi.it info@cecchi.it



NAUTILUS EPOXY HB composant B - FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ - juin 2020 - n° batch 206-B0 - rev. 1/19

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 230 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

aquatiques

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

BPL: oui

Toxicité pour les algues

: CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 770 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Essai en statique

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediyl)], .alpha.-(2-aminomethylethyl)-.omega.-(2-aminomethylethoxy)-:

Toxicité pour les poissons

: CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 15 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en semi-statique

Méthode: OCDE ligne directrice 203

BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 80 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

BPL: oui

Toxicité pour les algues : NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,32 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui

12.2 Persistance et dégradabilité.

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

Composants:

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique
Résultat: Difficilement biodégradable.
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.4.A.
BPL: oui

Poly[oxy(méthyl-1,2-ethanediyl)], .alpha.-(2-aminométhylethyl)-.omega.-(2-aminométhylethoxy)-:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique
Résultat: Difficilement biodégradable.
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B
BPL: oui

12.3 Potentiel de bioaccumulation.

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

Composants:

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,99
Méthode: OCDE ligne directrice 107
BPL: oui

Poly[oxy(méthyl-1,2-ethanediyl)], .alpha.-(2-aminométhylethyl)-.omega.-(2-aminométhylethoxy)-:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 1,34 (25 °C)
Méthode: OCDE Ligne directrice 117
BPL: oui

CECCHI GUSTAVO & C.

Via M. Coppino 253 - 55049 Viareggio (Lu) ITALY

tel. +39 0584 383694 fax +39 0584 395182

www.cecchi.it info@cecchi.it



NAUTILUS EPOXY HB composant B - FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ - juin 2020 - n° batch 206-B0 - rev. 1/19

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire

: Remarques: Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : En accord avec les réglementations locales et nationales.
Le récipient vide est dangereux.
ne pas éliminer avec les ordures ménagères.
Ne pas mélanger les flux de déchets lors de la collecte.

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR/RID/ADN : UN 2735

IMDG : UN 2735

IATA : UN 2735

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID/ADN : AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.
(Isophorone diamine)

IMDG : AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.
(ISOPHORONEDIAMINE)

IATA : Amines, liquid, corrosive, n.o.s.
(Isophorone diamine)

CECCHI GUSTAVO & C.

Via M. Coppino 253 - 55049 Viareggio (Lu) ITALY

tel. +39 0584 383694 fax +39 0584 395182

www.cecchi.it info@cecchi.it



NAUTILUS EPOXY HB composant B - FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ - juin 2020 - n° batch 206-B0 - rev. 1/19

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN : 8

IMDG : 8

IATA : 8

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID/ADN

Groupe d'emballage : III

Code de classification : C7

Numéro d'identification du

danger

Étiquettes : 8

Code de restriction en
tunnels : E

IMDG

Groupe d'emballage : III

Étiquettes : 8

EmS Code : F-A, S-B

Remarques : IMDG Code segregation group 18 - Alkalis

IATA

Instructions de
conditionnement (avion
cargo) : 856

Instructions de
conditionnement (avion de
ligne) : 852

Groupe d'emballage : III

Étiquettes : 8

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID/ADN

Dangereux pour
l'environnement : non

IMDG

CECCHI GUSTAVO & C.

Via M. Coppino 253 - 55049 Viareggio (Lu) ITALY

tel. +39 0584 383694 fax +39 0584 395182

www.cecchi.it info@cecchi.it



NAUTILUS EPOXY HB composant B - FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ - juin 2020 - n° batch 206-B0 - rev. 1/19

Polluant marin : non

IATA

Dangereux pour : non

l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Le transport de produits dangereux, y compris le chargement et le déchargement, doit être effectué par des personnes qui ont reçu la formation nécessaire conformément aux règlements sur le transport modal

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Non applicable

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

| | |
|------|--|
| H302 | : Nocif en cas d'ingestion. |
| H312 | : Nocif par contact cutané. |
| H314 | : Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. |
| H317 | : Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H318 | : Provoque de graves lésions des yeux. |
| H319 | : Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H332 | : Nocif par inhalation. |
| H412 | : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Texte complet pour autres abréviations

| | |
|-----------------|---|
| Acute Tox. | : Toxicité aiguë |
| Aquatic Chronic | : Toxicité chronique pour le milieu aquatique |
| Eye Dam. | : Lésions oculaires graves |
| Eye Irrit. | : Irritation oculaire |
| Skin Corr. | : Corrosion cutanée |
| Skin Sens. | : Sensibilisation cutanée |

Information supplémentaire

| | |
|----------------------------------|--|
| Conseils relatifs à la formation | : Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs. |
|----------------------------------|--|

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.